



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### TIPP

Question écrite n° 16999

#### Texte de la question

M Bernard Bosson attire l'attention de M le ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer sur les conséquences pour les professionnels des transports routiers de l'augmentation de 2,6 p 100 de la TIPP intervenue en janvier dernier en application de l'article 266 du code des douanes. L'union des transports savoyards s'est emue en effet de constater que la conséquence effective de cette mesure se traduisait par une hausse de 30 à 40 centimes par litre de gasoil suivant les zones. Or l'augmentation de 2,6 p 100 de la taxe intérieure sur les produits pétroliers aurait dû se traduire par une augmentation de 4,7 centimes du prix du litre de gasoil. Il lui demande de bien vouloir lui expliquer les raisons d'une telle différence entre la théorie et la réalité.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'augmentation de la taxe intérieure sur les produits pétroliers intervenue le 7 janvier 1989 s'est bien traduite, au niveau du prix moyen français, par une hausse de prix de 5 centimes/litre TTC. Toutefois, les prix des produits pétroliers sont également affectés par les évolutions du marché de Rotterdam. Sur ce marché, le pétrole brut et les produits ont fortement augmenté au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 1988 et durant le 1<sup>er</sup> trimestre 1989. La cotation du brut de référence « le Brent » a augmenté de 8 dollars/baril, soit 58 dollars/tonne, entre octobre 1988 et avril 1989 ; le gazole a augmenté de 44 dollars/tonne sur la même période. Les hausses, de prix constatées à la même époque sur le marché français reflètent l'augmentation du coût du produit. Il faut souligner qu'en moyenne, la hausse des prix internationaux n'a été que partiellement repercutée par les distributeurs. Alors que le gazole augmentait de 25 centimes/litre à Rotterdam d'octobre 1988 à avril 1989, le prix hors taxes en France n'augmentait que de 20 centimes/litre ; il atteignait 1,36 francs/litre HT, soit 3,48 francs/litre TTC. Après la baisse des prix internationaux survenue au cours de l'été, le prix à la pompe hors taxes est retombé à 1,21 francs/litre, soit un prix TTC de 3,30 francs/litre environ. Il convient d'ajouter que le litre de gazole vendu en France est, hors taxes, moins cher que dans beaucoup de pays européens. Ainsi, il est actuellement inférieur de 14 centimes/litre au prix moyen européen ; cet écart n'était que de 4 centimes/litre en moyenne en 1988. Les prix des carburants étant libres en France depuis 1985, cette situation moyenne peut toutefois recouvrir des disparités selon les régions en fonction des conditions locales.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bosson Bernard](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16999

**Rubrique :** Pétrole et dérivés

**Ministère interrogé :** équipement, logement, transports et de la mer

**Ministère attributaire :** industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 septembre 1989, page 3886